



Compte-rendu de la conférence téléphonique du 10 Avril 2020 entre la DRFIP44 et les OS

Nantes, le 10 avril 2020

Informations Covid 19

Santé des agent.e.s :

25 collègues sont «sortis d'affaire», on déplore néanmoins 6 cas de suspicion de coronavirus.

La direction et la RH sont en lien régulier avec la médecin de prévention

Situation de travail des agent.e.s :

le PCA concerne toujours 371 ETP ,

- 250 agent.e.s sont désormais en télétravail,
- 253 travaillent en présentiel
- 962 placés en Autorisation d'Absence ou autres.

Les effectifs mobilisés dans le cadre du PCA vont être amenés à augmenter avec la campagne IR. Davantage de collègues des SIP ainsi que les collègues des BDV et PCRPs vont désormais être mobilisés pour répondre aux questions des usagères et usagers dans les jours à venir.

Pour Solidaires Finances Publiques, cela a été l'occasion de rappeler que seules et seulement les missions prioritaires nécessitent la présence des agent.e.s quand le télétravail n'est pas possible et en nombre limité. Concernant le télétravail, il est important pour Solidaires Finances Publiques d'avoir toujours à l'esprit que les conditions dans lesquelles les collègues télétravaillent ne correspondent en rien aux conditions de travail habituelles et qu'il doit en être tenu compte par les chefs de service en matière de résultats et de gestion.

Campagne IR : un grand mystère !

La directrice a exposé les premières pistes de réflexion sur l'organisation de la campagne IR en indiquant que tout n'était pas finalisé.

En effet, l'organisation de cette campagne ne peut et ne doit se faire qu'en respectant strictement les gestes barrière et les consignes de distanciation sociale. Il faut donc étudier la faisabilité matérielle de cette campagne dans le respect des consignes : configuration des locaux SIP et autres, installation éventuelle dans des salles de réunion , etc ..

La première phase se déroulant en période de confinement , il n'y aura pas de réception physique du public dans aucun service d'accueil et dans aucune trésorerie même mixte afin de garantir la sécurité des agent.e.s et des usagères et usagers.

De ce fait, les contribuables devront privilégier :

- Le site impots.gouv.fr
- Les centres d'appels joignables avec un numéro national dédié,
- Et enfin leur SIP habituel, ce qui risque d'être compliqué puisque les numéros de téléphone de ces services ne sont plus communiqués !

Une nuance de taille, les appels pour lesquels les centres de contact ne seraient pas en capacité de répondre, seront «déportés» dans les services départementaux. A priori ces appels ne seraient pas «déportés» sur le téléphone personnel des agent.e.s des CDC, technique qui n'assurerait pas la meilleure qualité de service téléphonique.

Si la DRFIP 44 compte sur les acteurs habituels, SIP et PCRPs, elle mobilisera aussi les vérificatrices et les vérificateurs dans le cadre de cette première phase de la campagne IR.

Par ailleurs les rendez-vous en présentiel étant impossibles, les rendez-vous téléphoniques seront développés et à encourager.

La répartition de la charge de travail entre les différents services devraient s'articuler autour des axes ci-dessous :

SIP	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux appels téléphoniques, • Répondre aux courriels complexes, • Répondre aux e-contacts auxquels les autres intervenant.e.s n'ont pas pu répondre • Procéder à la saisie des déclarations
PCRPs	<ul style="list-style-type: none"> • RDV téléphoniques • Répondre aux courriels
BDV	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux e-contacts

Restent beaucoup de questions notamment :

- celle de l'efficacité du «mode pioche» pour l'attribution des courriels et autres e-contacts entre tous ces services,
- celle du nombre de personnes présentes sur place, personne ne pouvant répondre au téléphone pendant toute une journée,
- le calendrier de saisie des déclarations est-il aménagé en fonction de la situation ou sera-t-il le même comme si de rien n'était ?
- celle de l'information voir la formation sur la note de campagne avec des responsables de services et des agent.e.s en télétravail ou très peu présents,
- celui du soutien des agent.e.s en difficultés au téléphone,
- etc....

La campagne d'impôt sur le revenu a toujours été un moment fort pour les services (SIP, PCR, Accueils, Pôle fiscal,...) et ce d'autant qu'au fil des années notre administration a subi un nombre important de suppressions d'emplois accentué par une généralisation forcée de la dématérialisation. Vu ce constat et le contexte actuel de crise sanitaire, on peut s'interroger sur la nécessité absolue de la réaliser maintenant.

Pour Solidaires Finances Publiques aucune mission ne doit se faire sans les garanties maximales sur la sécurité des agent.e.s, il ne pourrait y avoir de campagne sans la présence de la totalité des moyens de protection (gel, gants, masques), l'application stricte des gestes barrière y compris au moment du déjeuner, le respect primordial des mesures de distanciation sociale, le maintien des prestations spécifiques de ménage (poignées, boutons ascenseurs etc...) ainsi que la fourniture de lingettes désinfectantes indispensables en cas de partage de téléphone ou d'ordinateur.

Il est essentiel que ces mesures soient appliquées toutes ensemble pour limiter les risques de propagation du covid-19.

Pour Solidaires Finances publiques, toute défaillance à ce niveau ne pourra que compromettre la réalisation de cette campagne.

En outre, les Brigades de vérifications seront également mobilisées sur la relance des entreprises qui n'ont pas acquitté la TVA du mois de mars et leur versement PAS ainsi que sur le contrôle des demandes déposées au nom du Fonds de Solidarité qui ne seraient pas conformes. Pour l'instant, il est difficile de mesurer cette charge de travail, le dispositif étant

accessible que depuis le début du mois.

Autant on peut comprendre le soutien des vérificatrices et vérificateurs aux SIE autant leur participation à la première vraie campagne IR après la réforme du PAS et dans ce contexte exceptionnel interroge.

Comme pour les collègues des PCR, nombreuses et nombreux sont les agent.e.s extérieurs au SIP qui risquent d'avoir des difficultés pour répondre aux questions légitimes des contribuables. Il n'y a qu'à lire le premier paragraphe de la note de campagne du 13 mars 2020 ci-dessous :

1. Une campagne nécessitant un accompagnement fort des usagers car pour la première fois en « mode PAS » avril)

La campagne déclarative des revenus 2019 sera la première en contexte PAS, avec la prise en compte du paiement contemporain de l'impôt intervenu tout au long de l'année 2019. Cette nouveauté s'accompagnera de modifications substantielles du parcours déclaratif, en ligne comme en format papier : les usagers se verront présenter les montants dont l'administration a connaissance au titre des retenues à la source, des acomptes contemporains ou des remboursements de trop-prélevés effectués en 2019.

Notons que «la note de campagne» comporte 16 fiches pour un total de **presque 300 pages**, même si certaines d'entre elles concernent la technique interne, les 3 premières comprenant l'essentiel des nouveautés, l'impact du PAS sur la déclaration et les autres nouveautés en représentent un peu plus du tiers !

On ne peut craindre que les collègues dont ce n'est pas le cœur de métier aient de nombreuses difficultés à pouvoir répondre efficacement aux contribuables.

La volonté de la DGFIP de vouloir prouver qu'elle est au rendez-vous ne doit pas se faire non plus au détriment de la santé mentale des agent.e.s. Même en cette période exceptionnelle, la prévention des RPS doit rester un axe fort de la santé au travail.

Il est très loin le temps où feuilleter la brochure la veille de sa vacation téléphonique suffisait !!!!



Autres thèmes abordés :

Les frais de repas :

Sur la mise en application du décret sur la prise en charge des frais de repas (cf compte rendu national de l'audio-conférence avec le DG du 9 avril), la directrice attend une communication claire de la centrale à ce sujet pour pouvoir communiquer. Elle souhaite éviter la cacophonie sur les congés.

Elle a indiqué que la déclaration sur l'honneur que devront rédiger les agent.e.s tiendra compte de la date de diffusion des consignes dans le 44.

Les congés :

Un message du 31 mars relayant les consignes nationales avait interdit la possibilité de prendre des congés pendant cette période de confinement quelle que soit la position administrative de chacun, chacune : présentiel, télétravail, autorisation d'absence et les congés déjà posés avaient été annulés.

Lors de l'audi-conférence téléphonique des membres du CHSCT le 9 avril dernier, les représentant.e.s du personnel ont pu constater que cette impossibilité ne s'appliquait pas uniformément dans l'ensemble des directions.

Interrogée sur cette disparité, la directrice a indiqué que tout.e agent.e. de la DR-FIP 44 peut prendre des congés.

Les agent.e.s dont les congés auraient été annulés peuvent «reposer» ces congés dans la mesure où ils ne feraient pas obstacle à la nécessité de service.

De même, pour celles et ceux qui télétravaillent, la demande raisonnable de prendre quelques jours de congés sera examinée favorablement.

Il est en effet important compte tenu de la période, de la charge mentale élevée et du stress ressenti de pouvoir disposer d'un temps de respiration.



En conclusion, rappelons et martelons comme l'ensemble des fédérations dans leur déclaration du 10 avril (cf notre site) : **«la meilleure manière de préparer le déconfinement, c'est de prendre, aujourd'hui, toutes les mesures pour éviter qu'il faille le prolonger !»**